Les différentes étapes jusqu'à l'obtention du permis de chasser

1) A sa demande, le candidat **reçoit un dossier d'inscription comprenant** :

- ☞ Le mode d'emploi sur le permis de chasser,
- ☞ Une demande d'inscription aux formations théorique et pratique,
- ☞ Un imprimé d'inscription à l'examen et de délivrance du permis de chasser.

2) Le candidat **retourne le dossier complet** avec toutes les pièces demandées à la Fédération des Chasseurs à CHARTRES.

(Attention tout dossier incomplet sera retourné)

3) Attention : pas d'accusé de réception des dossiers reçus !
C'est seulement environ 1 mois avant la date prévue que le candidat **reçoit sa convocation à la formation théorique** à Chenonville
(***s'il ne peut s'y rendre, prévenir la Fédération au moins 7 jrs avant***)

4) Le jour de la formation théorique :

- ☞ Nous lui remettons **sa convocation à la formation pratique**,
- ☞ Nous lui remettons un **manuel théorique, un DVD pratique** du permis de chasse, un support technique et la liste des questions éliminatoires,
- ☞ Il est **informé des dates et heures des examens blancs théorique et pratique**,
- ☞ Il est **informé des dates des examens officiels** théorique et pratique.

5) Le jour de la formation pratique :
☞ Nous lui **confirmerons les dates** d'examens blancs et officiels.

6) 15 jrs avant la date prévue, le candidat reçoit sa convocation à l'examen théorique. Le jour de **l'examen théorique** :

En cas de réussite
L'examinateur lui remet l'attestation de réussite à cet examen (*valable 18 mois*) ainsi que sa convocation à l'examen pratique.

En cas d'échec
Nous vous fournissons un imprimé de réinscription à l'examen.
(validité des formations18 mois)

Le jour de **l'examen pratique** :
En cas de réussite
La fdc lui remet un gilet de battue.
L'examinateur lui délivre son permis de chasser directement.
Il ne reste qu'à le valider à la FDC28.

En cas d'échec
Nous vous fournissons un imprimé de réinscription à l'examen
La FDC lui propose les prochains examens blancs

LE PERMIS DE CHASSER

Mode d'emploi

FEDERATION DES CHASSEURS D'EURE ET LOIR
Maison de l'Agriculture-CS10399
28008 CHARTRES CEDEX
Service du permis de chasser
Tél : 02.37.24.46.85 - Fax : 02.37.24.46.84
mail : candice.bourdelas@fdc-28.com
www.facebook.com/FederationDepartementaleDesChasseursDu28

Les formations de la Fédération des Chasseurs du 28

LA THEORIE

La formation théorique se déroule à **Chenonville une journée** complète le samedi ou parfois en semaine.

Déroulement de la journée :

☞ **8h30 à 12h30**

↳ **Connaissance de la chasse en France**

Organisation de la chasse, Législation, Armes et Munitions, Sécurité et Modes de Chasse

↳ **Armes de chasse – règles de sécurité**

☞ **12h30 à 13h30 = repas** (*fourni par la FDC*)

☞ **13h30 à 17h30**

↳ **Connaissance des Espèces et de leur gestion**

Espèces chassables (gibier de plaine, de bois, d'eau, etc…) et Protégées (mammifères, etc…)

↳ **Questions éliminatoires** (***remise d'un dossier reprenant tous ces questions)***

↳ **Examen blanc**

Tout à long de la journée, nous vous projèterons des questions officiels de l'examen.

Nous vous remettons à votre arrivée le **manuel théorique, le DVD pratique du permis de chasser, un support technique et les questions éliminatoires** ainsi que votre convocation à la formation pratique (*vous pourrez choisir la date et l'heure selon le planning*).

LA PRATIQUE

Seuls les candidats ayant suivi la formation théorique seront convoqués à la formation pratique (*convocation donnée le jour de la formation théorique*). Elle dure **1h30 à BROU** au terrain Vouzelaud et se déroule en semaine ou le samedi, selon le planning, par groupe de 2.

5 Ateliers :

a) maniement individuel des armes en salle
b) évolution sur le parcours avec franchissement d'obstacles
c) parcours de chasse au tir à blanc (3 ateliers)
d) la fosse (tir réel) (7plateaux)
e) tir au sanglier courant / battue grand gibier (tir à la carabine)

Les examens de l'Office National de la Chasse

LA THEORIE

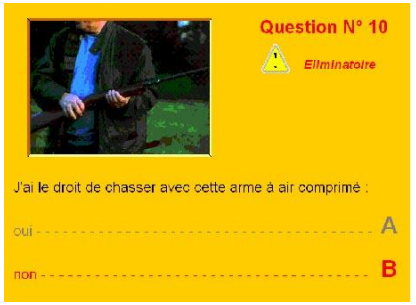

L'examen théorique se déroule **en semaine à Chenonville**.
Il dure **environ 1H30** :

☛ explication de l'examinateur du déroulement de la séance,
☛ départ du questionnaire de 21 questions,
☛ correction de l'examen et divulgation des résultats.

Il faut obtenir **16 bonnes réponses** minimum pour être reçu et n'avoir fait **aucune erreur** sur la question éliminatoire.

Nous remettons à la fin de la séance aux candidats reçus leur **attestation de réussite** (***valable 18 mois***). Les candidats ayant échoué peuvent se réinscrire pour le prochain examen **(*coût : 16 € - imprimé fourni*)**.

Des examens blancs sont proposés sur notre site Internet :
www.unfdc.com/reglem_theorique_f.htm

LA PRATIQUE

Seuls les candidats ayant réussi l'examen théorique sont convoqués à l'examen pratique. Ce dernier a lieu **en semaine à BROU** au terrain Vouzelaud et dure environ **20 mns.** Le candidat évolue sur le parcours de la formation pratique **avec l'examinateur** et ce dernier note son **comportement durant tout le parcours**.

L'ONCFS remettra au candidat **son permis de chasser**. Il ne restera plus qu'à la valider auprès de la Fdc28. La Fdc lui remet un gilet de battue.

Les candidats ayant échoué peuvent se réinscrire pour le prochain examen **(*coût : 16 €*)**.

LE COUT DU PERMIS DE CHASSER

☞ part de la Fédération des Chasseurs : **35 €**
(*comprenant le repas du midi de la formation théorique, le manuel théorique, le DVD pratique du permis de chasser, un support technique, les questions éliminatoires et un gilet de battue*)
☞ part de l'ONCFS : **16 €** (à l'inscription et si besoin aux réinscriptions)
+ **30€** (ou 15€ pour les mineurs) pour la délivrance du permis de chasser.